

Vous souhaitez adhérer à l'OGACA

Vous bénéficiez de ces avantages :

- vous êtes acteur de notre projet et contribuez à son développement
- vous recevez des informations régulières sur les activités de notre structure
- vous disposez d'une voix délibérative à nos assemblées générales, et si vous le souhaitez, vous pourrez être candidat à notre conseil d'administration.

Vous êtes bénéficiaire d'une de nos prestations de gestion :

Notre assemblée générale du 14 juin 2010 a adopté une résolution instaurant l'obligation d'adhésion aux associations et professionnels bénéficiaires de prestations régulières (service paie / service gestion / comptabilité).

[> télécharger le bulletin d'adhésion](#)